



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211206-DE
Reçu le 03/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021
Date d'affichage : le 02 décembre 2021
Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

| |
|------------------|
| Votes Pour : 35 |
| Votes Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

DELIBERATION N° 2021/12/06

Composition Commission Contrôle Concession

*ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr*



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2021/12/06

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211206-DE
Recu le 03/12/2021

Composition Commission CONTRÔLE CONCESSION

Conformément à l'article L5211-49-1 du CGCT, l'organe délibérant peut créer des comités consultatifs sur toutes les affaires relevant de sa compétence. Ces comités comprennent toutes les personnes désignées en raison de leur représentativité ou de leur compétence, par l'organe délibérant, sur proposition du président. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le président, et peuvent être consultés par le président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués.

Après un vote, le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, la commission CONTRÔLE CONCESSION, comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID
Madame Monique ALIES
Monsieur Robert DIEUDE
Monsieur Jean Marie LACOMBE - Rapporteur
Monsieur Alain NOUVIALE
Monsieur Anice SASSI
Monsieur Pierre TIEULIE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

